

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 298

7 février 2013

SOMMAIRE

Agence Immobilière Antony E. S.à r.l.	14282	Hedge Capital S.A.	14265
Arcadie S.A.	14285	Hugo Boss Benelux Retail B.V.	14258
Autogrill Europe Nord-Ouest S.A.	14270	Human Voice Applications S.à r.l.	14265
BBVA LuxInvest S.A.	14271	Icalux S.A.	14263
Beaufort 43 S.à r.l.	14288	Immobilière Schmoilchesknupp S.A.	14261
C&M Management S.à r.l.	14287	Immocan S.A.	14286
Crown Enterprises	14276	Immolodans S.A.	14263
Dortmund, Westenhellweg 30-36 Beteili- gung A S.à r.l.	14297	Inca S.à r.l.	14263
EHHS et MATSUI, S.e.n.c.	14259	InsideSport Conseils S.à r.l.	14295
Eiffel Titrisation S.A.	14283	Irocy Finance S.à r.l.	14264
Eumex AG	14259	IS EF Three S.à r.l.	14283
Eurofins Food Testing LUX Holding	14302	Jet7 Limousines Services	14263
Explosif s.à r.l.	14258	José Blum S.à r.l.	14263
Fertilux S.A.	14262	Kanecher Ieselsstiffchen S.à r.l.	14262
F.G. Investissements	14258	Kaziac Invest S.A.	14264
Fidra S.A.	14260	Kensalys S.A.	14264
Financial Administration Services (Luxem- bourg) S.A.	14261	Kessel S.à r.l.	14264
Financière Cronos S.A.	14260	Km services Sàrl	14264
Fleurs Putz S.A.	14260	Komohana Investments S.à r.l.	14262
Flexilux S.A.	14284	Lady Bird Investment S.A.	14274
Flint Hills S.A.	14260	Lambres Investments S.à r.l.	14268
F.P.T. Holding S.A.	14259	La Treille Real Estate	14275
F.P.T. Holding S.A.	14259	LDIGTL SA	14283
F.P.T. Holding S.A.	14262	Lux-Avantage Sicav	14303
F.P.T. Holding S.A.	14259	Luxbueren S.A.	14273
Fransad Holding S.A.	14262	Luxembourg Insurance Brokers S.A.	14302
FTS S.A.	14260	Machen Holding S.A.	14304
GACEREF Luxco Austria/Belgium S.à r.l.	14261	MDC L.C. I S.à r.l.	14304
GACEREF Luxco Germany S.à r.l.	14261	Momat S.A.	14280
G.C.M. International S.A.	14261	Pinaki Investment S.A.	14281
Halian, s.à r.l.	14258	Pub Freehold Acquisitions S.à r.l.	14278
Happy Baby S.à r.l.	14258	Regus Enterprises	14276
		Sailing East S.A.	14304

Hugo Boss Benelux Retail B.V., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2340 Luxembourg, 25A, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 142.437.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/01/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013003212/12.

(130002756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Halian, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 101.520.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2013003213/12.

(130002817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Happy Baby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 6-8, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003216/10.

(130003053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

F.G. Investissements, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 173.887.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003141/10.

(130002808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Explosif s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 19, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 98.005.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 7 janvier 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013003140/10.

(130002781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

EHHS et MATSUI, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 161.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013003127/12.

(130003146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Eumex AG, Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 124, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 144.774.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013003136/12.

(130002498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

F.P.T. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.084.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013003145/10.

(130002869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

F.P.T. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.084.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013003146/10.

(130002870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

F.P.T. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.084.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013003147/10.

(130002871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

FTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 34, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 88.885.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2013.

Pour compte de FTS S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013003178/12.

(130002709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Flint Hills S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 151.952.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013003173/12.

(130002676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Financière Cronos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 129.129.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65649 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013003164/10.

(130003102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Fleurs Putz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6114 Junglinster, 12, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 67.595.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 janvier 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013003171/10.

(130002782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Fidra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 61.606.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003161/10.

(130002943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Financial Administration Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 34, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 50.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2013.

Pour compte de Financial Administration Services (Luxembourg) S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013003162/12.

(130003162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Immobilière Schmoilchesknupp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 39.139.

Extrait de la résolution unique prise lors de la réunion du conseil d'administration du 29 novembre 2012

Le siège social de la société a été transféré du numéro 12 au numéro 14, rue de la Gare, L-7535 Mersch.

Mersch, le 29 novembre 2012.

Nico AREND / Victor ELVINGER

Administrateur-délégué / Administrateur

Référence de publication: 2013003230/12.

(130002668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

GACEREF Luxco Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 159.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003192/10.

(130002838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

GACEREF Luxco Austria/Belgium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 159.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003191/10.

(130002837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

G.C.M. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 92.890.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003180/10.

(130002797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Fransad Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.214.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013003158/10.

(130002991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Fertilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 15, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 77.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003159/10.

(130002846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

F.P.T. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.084.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013003149/10.

(130002873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Komohana Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.255.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2012.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2013003244/12.

(130002713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Kanecher Ieselsstiffchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5411 Canach, 18, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 144.624.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013003245/12.

(130003148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Icalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 90.065.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003228/10.

(130002704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Immolodans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 49.867.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003231/10.

(130002682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

José Blum S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 19, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.057.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003238/10.

(130002982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Jet7 Limousines Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 84, rue Mühlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 148.460.

Le bilan au 31 décembre 2011 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Helmsange, le 07/01/2013.

Référence de publication: 2013003241/10.

(130002739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Inca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 139.513.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des associés tenue à Luxembourg le 7 décembre 2012

L'Assemblée accepte la nomination de Madame Bibi A.B. ROMJHON, né à l'Ile Maurice le 15 février 1981, demeurant professionnellement Avenue Charles de Gaulle 2-8, L-1653 Luxembourg, comme nouveau gérant «A».

Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Pour Extrait conforme

Pour INCA S.à r.l.

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013003224/14.

(130002939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Irocy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.324.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2013003227/12.

(130002818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Kaziac Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 127.738.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013003246/12.

(130002905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Km services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 2, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 130.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003243/10.

(130002564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Kensalys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 74.503.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003247/10.

(130002796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Kessel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 janvier 2012.

Christina Horf.

Référence de publication: 2013003248/10.

(130003174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Human Voice Applications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 159.843.

Les Comptes Annuels du 22/03/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003222/11.

(130002534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Hedge Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 173.929.

STATUTS

L'an deux mil douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pietro POMA MURIALDO, administrateur de sociétés, né le 15 avril 1959 à San José (Costa Rica) demeurant 968 Centro Colon, San José, Costa Rica;

ici représenté par Madame Johanna Fischmann, employée privée, demeurant professionnellement au 7 a Rue des Glacis à L-1628 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 7 décembre 2012.

Ladite procuration, après signature ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HEDGE CAPITAL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers que la société considérera utile pour l'accomplissement de son objet.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ces soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et marques de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers pour compte propre.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à 31.000,- EUR (TRENTE ET UN MILLE EUROS) représenté par 310 (TROIS CENT DIX) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (CENT EUROS) chacune.

Le capital autorisé est fixé à 10.000.000,- EUR (DIX MILLION D'EUROS), représenté par 100.000 (CENT MILLE) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (CENT EUROS) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration ou l'administrateur unique en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration ou l'administrateur unique aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Toutefois si la société n'a qu'un actionnaire la société peut être administrée, au choix de l'actionnaire unique par un administrateur unique, nommé pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'actionnaire unique, et toujours révocable par lui.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 1^{er} mercredi du mois de juin à 10 heures et pour la première fois en 2014.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2013.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme dit est, déclare souscrire le capital comme suit:

Monsieur Pietro POMA MURIALDO prénommée: 310 actions;

TOTAL: 310 actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de 31.000.- EUR (TRENTE ET UN MILLE EUROS) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

2. Est nommé administrateur:

Monsieur Claudio CORSI, administrateur de sociétés, né à Bagno A Ripoli (Italie) le 23 février 1948, demeurant Via di Novella n°18 - 00199 Rome Italie.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: la société anonyme SOCOGESCO INTERNATIONAL S.A. (immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 44906) ayant son siège social 84 Grande Rue à L-1660 Luxembourg.

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2018.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1628 Luxembourg, 7a rue des Glacis.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Fischmann, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61380. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003218/157.

(130003066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Lambres Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.316.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve.

on the twenty-eighth of December.

Before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PIKELANE CORPORATE LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at c/o Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered at the «Registrar of Corporate Affairs» under the number 1515831,

hereby represented by Ms. Catherine PEUTEMAN, private employee, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, by virtue of a general proxy given on May 4, 2012

which proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

I.- That the appearing party, represented as said before, is the sole shareholder of the private limited liability company LAMBRES INVESTMENTS S.à r.l., with registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 131.316 (NIN 2007 2443 587).

II.- That the company has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 28th of August 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2258 of October 10, 2007, and which articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on the 16th of October 2007 published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2711 of November 24, 2007.

III.- That the company has a corporate capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500,-), divided into one hundred twenty-five thousand (125.000) shares of ten Cents (€ 0,10) each.

IV.- That the company is not in possession of any real estates or real estates parts.

V.- That the company LAMBRES INVESTMENTS S.à r.l. is not implicated in any kind of litigation and that the shares are not pledged.

After these statements, the appearing party, represented as said before, stated and, insofar as necessary resolved, decides to dissolve the company LAMBRES INVESTMENTS S.à r.l..

As a result of such dissolution, its sole shareholder, the company PIKELANE CORPORATE LIMITED, acting as far as necessary as liquidator of the company, states that:

- all assets have been realized and all liabilities of the company LAMBRES INVESTMENTS S.à r.l. have been settled and that the company PIKELANE CORPORATE LIMITED will be liable for all liabilities and all other eventual commitments, presently unknown, of the said company, as well as for the expenses of this deed;

- the liquidation of the said company is thus completed and the said company is definitely dissolved and liquidated;

- full and complete discharge is granted to the managers of the company for the proper performance of their duties;

- the books and documents of the dissolved company shall be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved company at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert;

- that for the purpose of registration and publication, all powers are granted to the holder of a certified copy of the notarial deed;

- that the register shares record shall be destroyed in the presence of the notary public.

The undersigned notary who knows the English language states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille douze.

le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société PIKELANE CORPORATE LIMITED, une société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social aux bureaux d'Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au «Registrar of Corporate Affairs» sous le numéro 1515831,

ici représentée par Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à 2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration générale du 4 mai 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée LAMBRES INVESTMENTS S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 131.316 (NIN 2007 2443 587).

II.- Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 août 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2258 du 10 octobre 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 octobre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2711 du 24 novembre 2007.

III.- Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de dix Cents (€ 0,10) chacune.

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V.- Que la société LAMBRES INVESTMENTS S.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société LAMBRES INVESTMENTS S.à r.l..

En conséquence de cette dissolution, l'associée unique, la société PIKELANE CORPORATE LIMITED, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société LAMBRES INVESTMENTS S.à r.l. a été réglé et la société PIKELANE CORPORATE LIMITED demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus, de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société pour l'exercice de leur fonction;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des parts sociales est à détruire en présence du notaire instrumentant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande de la même comparante, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 janvier 2013. Relation: ECH/2013/12. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003265/102.

(130003126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Autogrill Europe Nord-Ouest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.543.

L'an deux mille douze, le sept décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "Autogrill Europe Nord-Ouest S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88543, (la "Société"), constituée suivant acte de scission définitive reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 22 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1167 du 2 août 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Jacques DELVAUX, en date du 9 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 656 du 19 juin 2003.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Sarah LOBO, Master of Commerce, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation de la Société;
2. Décharge aux organes de la Société;
3. Nomination de trois liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat à compter de ce jour.

Troisième résolution:

L'Assemblée nomme liquidateurs:

- Monsieur Gustave STOFFEL, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- Monsieur Manuel HACK, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2019 Luxembourg, 6, rue Adolphe; et

- Monsieur Alberto DEVECCHI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à I-20089 Rozzano, Centro Direzionale Milano Fiori, 5 (Italie).

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Ils peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré aux liquidateurs de représenter conjointement la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Ils peuvent notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: CH. DOSTERT - M. GOERES - S. LOBO - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59052. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013000615/81.

(130000480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

BBVA LuxInvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 17.567.

L'an deux mille douze, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de BBVA LUXINVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social sis 76 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 17.567 (la Société). La Société a été constituée sous la dénomination de CANAL INTERNATIONAL HOLDING S.A., suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Differdange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 juin 1980, et publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C - N° 170 du 22 août 1980. Les dernières modifications des statuts ont eu lieu suivant un acte reçu par le même notaire, Maître Paul Frieders, susnommé, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 octobre 2005, et publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C - N°284 du 8 février 2006.

L'Assemblée est présidée par M. José Luis Rodriguez Alvarez, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le Président nomme Mme Emmanuelle Mayot Guthier, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée élit M. Pablo Ochoa Charlemont, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur composent ensemble le Bureau.

Les actionnaires de la Société (les Actionnaires) représentés à l'Assemblée, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont inscrits sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par le mandataire des Actionnaires, les membres du Bureau et le notaire.

Les procurations des Actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des Actionnaires, les membres du Bureau et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Le Bureau ayant été constitué, le Président requiert le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. qu'il apparaît que l'ensemble d'un million sept cent cinquante mille (1.750.000) actions d'une valeur nominale de quatre-vingt-cinq virgule six mille cinq cent trente et un Euros (85,6531 EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital de la Société fixé à cent quarante-neuf million huit cent quatre-vingt-douze mille neuf cent vingt-cinq Euros (149.892.925,- EUR), sont dûment représentées à l'Assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour produit ci-dessous, les Actionnaires représentés à l'Assemblée ayant accepté de tenir l'Assemblée après examen de l'ordre du jour.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(1) Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts);

(2) Divers.

III. qu'après délibérations l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts de sorte que ledit article ait dorénavant la teneur suivante:

« Art. 4. Objet Social.

1. L'objet de la Société est de fournir à toute Société Affiliée, telle que définie ci-dessous, une assistance financière sous toute forme que ce soit par le biais d'un prêt, d'une caution, ou autre, et de prêter certaines ou toutes activités de mise en commun de fonds (cash pooling), services de gestion financière incluant mais ne se limitant pas uniquement aux services de gestion de trésorerie, de services de gestion de devise, de services de gestion des risques liés aux taux d'intérêts et de change, et l'octroi de prêts ou d'assistance à ses Sociétés Affiliées ou à toute autre société, pourvu que cette activité soit telle qu'elle ne soumette pas la Société à des mesures d'agrément requises en vertu de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.

2. La Société peut de plus procéder (i) à l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit, par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits et intérêts, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères; (ii) à l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, et au transfert par vente, échange, ou de toute autre manière, de titres de capital, d'obligations, de créances, de billets, et autres titres ou instruments financiers de toute autre forme que ce soit; et (iii) à la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (incluant, entre autres, des prêts et des participations dans des prêts et des instruments cités au (i) et (ii) ci-dessus);

3. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses Sociétés Affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

4. La Société peut aussi emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt (y compris, afin d'éviter tout doute, tout type de contrat de prêt participatif) et elle peut émettre des obligations certificats d'actions, billets, effets de commerce ou tout sorte instrument similaire et conclure tout contrat de prêt, contrat d'acquisition de prêt, contrat de garantie, convention de prise ferme; contrat de trust ou tout autre type d'instrument de financement ou document ou couverture (hedge), swaps, opérations à terme (futures et forwards), marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires, ou produits dérivés en rapport avec ceux-ci.. La Société peut aussi procéder, par voie de placement privé, à l'émission de titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut prêter des fonds (y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres de dettes), à ses Sociétés Affiliées) à ses Sociétés Affiliées ou déposer de tels fonds chez ses Sociétés Affiliées. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

5. Pour les besoins des Articles 1 à 4, le terme «Société Affiliée» désigne toute entité du Groupe, tel que défini ci-dessous, détenue directement ou indirectement, ainsi que toute entité dans laquelle une entité du Groupe détient, directement ou par voie de contrôle, une participation significative, consolidée ou non dans ses comptes.

6. Pour les besoins de la définition de Société Affiliée, le terme "Groupe" signifie un groupe de sociétés détenues à tout moment par BBVA S.A. ou un de ses successeurs.

7. La Société pourra du reste procéder à la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant d'intérêts et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités existent déjà ou soient encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, y compris, mais sans y être limité, des prêts existants, des créances ainsi que tous titres de capital, titres de dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

8. Dans les mêmes limites que celles prévues par l'Article 1, la Société peut réaliser toutes transactions, qui servent directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet, la Société peut notamment:

a. lever des fonds en empruntant sous toute forme ou en émettant tous titres ou tous instruments de dette, y compris des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature sous réserve des conditions prévues par la loi;

b. participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

c. agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

9. En général, la Société peut accomplir toutes les opérations ou transactions commerciales, industrielles, financières, ou immobilières qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement mille euros (1.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Rodriguez Alvarez, Mayot Guthier, Ochoa Charlemont, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56019. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000686/108.

(130000266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Luxbueren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7313 Heisdorf, 82, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 73.355.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le dix décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société «Biloren S.A.» une société anonyme constituée et régie par les lois des Iles Vierges Britanniques de Tortola, ayant son siège social à Wickhams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, BVI, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britanniques à Tortola sous le numéro 227825,

représentée par son "sole Director" la société à responsabilité limitée «DMS & Associés S.à r.l.» ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri (RCS Luxembourg B 46.477) pour laquelle est ici présent Monsieur Luc SUNNEN, demeurant professionnellement à Luxembourg, en sa qualité de gérant de ladite société «DMS & Associés S.à r.l.», prénommée.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'actionnaire unique de la société " Luxbueren S.A." (la "Société"), ayant son siège L-7313 Heisdorf, 82, rue du Cimetière, constituée suivant acte reçu par Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 160 du 21 février 2000,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 73 355.

Le capital social de la Société est de trente-trois mille euros (33.0000,- EUR) divisé en 330 actions d'une valeur nominale de 100 euros (100,- EUR) chacune.

La comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et de dissoudre et liquider la Société.

En agissant tant en qualité de liquidateur de la Société qu'en qualité d'actionnaire unique, elle déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique, de sorte que la dissolution simplifiée et la liquidation de la société seront considérées comme clôturées.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Qu'il y a lieu d'annuler le registre des actionnaires.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de «DMS & Associés S.à r.l.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri (RCS Luxembourg B 46.477).

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. SUNNEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59188. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000379/55.

(120226686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Lady Bird Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 78.610.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze,

le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société de droit panaméen RIBBON COMPANY S.A., ayant son siège à Calle Aquilino de la Guardia No 8, Panama (République de Panama),

ici représentée par Monsieur H.H.J (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 10 décembre 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme LADY BIRD INVESTMENT S.A., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 78.610 (NIN 2000 2230 667) a été constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 331 du 7 mai 2001.

II.- Que le capital de la société s'élève à quarante mille Euros (€ 40.000.-), représenté par quarante (40) actions d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la société LADY BIRD INVESTMENT S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société LADY BIRD INVESTMENT S.A..

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, la société RIBBON COMPANY S.A., agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société LADY BIRD INVESTMENT S.A. a été réglé et la société RIBBON COMPANY S.A. demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;
- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;
- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;
- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare;
- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;
- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: H.H.J KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2265. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés Echternach, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000351/53.

(120226504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

La Treille Real Estate, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 112.254.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le onze décembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence, 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Agissant en tant que mandataire de Monsieur Jochen Conradi, né le 22 juillet 1945 à Dingolfing (Allemagne) demeurant à Ottostrasse 5, D-80333 München, Allemagne, en vertu d'une procuration sous seing privé donné à Munich (Allemagne), le 17 octobre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Le comparant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

La société anonyme «LA TREILLE REAL ESTATE», ayant son siège social au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 496 le 08 mars 2006,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B 112.254, ("la Société").

Le capital social de la Société est de trente-et-un mille euros (31.000,-EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

L'Actionnaire Unique est propriétaire de la totalité des trois cent dix (310) actions de la Société.

L'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et décide de dissoudre et liquider la Société

Le comparant, représenté comme ci-avant, en sa qualité de liquidateur et d'Actionnaire Unique de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'en sa qualité d'Actionnaire Unique représentant l'intégralité du capital social elle se trouve investie de tout l'actif et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la dissolution et liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par le comparant aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions de la Société.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Toutefois aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de l'actionnaire unique ou remboursement aux actionnaires ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à neuf cents euros (900,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59203. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000350/52.

(120226744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

**Crown Enterprises, Société à responsabilité limitée,
(anc. Regus Enterprises).**

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.934.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Regus No. 4, a limited liability company (Société à responsabilité limitée) incorporated in Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 158071, having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the "Appearing Party"),

here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg under private seal on 12 December 2012; such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state that:

- the private limited liability company "Regus Enterprises Services" (the "Company"), and having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 167934, was incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER on 29 March 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1246 dated 18 May 2012,

- that the articles of association were last amended by a deed of Maître Henri HELLINCKX on 20 July 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2324 dated 18 September 2012; and

- that the appearing party is the sole member (the "Sole Member") of the Company and that it has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Member decided to change the Company's name to "Crown Enterprises" and to subsequently amend the first article of the articles of association in order to give it the following wording:

1. "Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Crown Enterprises" (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles")."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred euros (EUR 800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, this person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de droit civil résident à Luxembourg.

A COMPARU:

Regus No. 4, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158071, ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (la «partie Comparante»),

ici représentée par [•], employée privée, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 12 décembre 2012; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

- que la société à responsabilité limitée "Regus Enterprises" (la «Société»), établie et ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167934, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en date du 29 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1246 du 18 mai 2012;

- que les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx le 20 juillet 2012, et publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2324 en date du 18 septembre 2012; et

- la partie comparante est la seule associée actuelle (l' «Associé Unique») de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associée Unique décide de changer la dénomination de la Société en «Crown Enterprises» et de modifier subsequmment le premier article des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Crown Enterprises» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros (EUR 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; et qu'à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 18 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60530. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013000467/83.

(120225899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Pub Freehold Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 161.710.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of the month of December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esach-sur-Alzette,

there appeared

Stonegate Pub Company Group S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 156172, represented by Me Ana Bramao, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant a proxy dated 28 November 2012 (such proxy to be registered together with the present deed), being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Pub Freehold Acquisitions S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Blanche Moutrier, on 28 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 26 August 2011 number 1964 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 161710.

The articles of association of the Company have been amended once since the incorporation of the Company, by deed of the undersigned notary on 23 November 2011, published in the Mémorial number 3207 of 29 December 2011.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

I. The Sole Shareholder holds all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares in issue in the Company, having each a nominal value of one Pound Sterling (£1.00) so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

1. Amendment of the accounting year of the Company to start on 1 October of each year and to terminate on 30 September of the following year; the current accounting year which has started on 1 January 2012 shall terminate on 30 September 2012.

2. Consequential amendment of article 11 of the articles of association of the Company as follows: "The accounting year begins on 1 October of each year and ends on 30 September of the following year".

3. Acknowledgement of the resignation of Mr Eric Lechat as class B manager of the Company as at the date hereof;

4. Appointment of Mr Jorrit Cromptvoets, born on 16 May 1976 in Voorst, the Netherlands, professionally residing at 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg as class B manager of the Company in replacement of Mr Lechat as from the date hereof; and

5. Delegation of powers.

After due consideration of the items above, the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the accounting year of the Company to start on 1 October of each year and to terminate on 30 September of the following year.

The Sole Shareholder resolved that the current accounting year which started 1 January 2012 shall terminate on 30 September 2012.

Second resolution

Consequently to the first resolution, the Sole Shareholder resolved to amend article 11 of the articles of association of the Company as set forth under item 2 of the agenda above.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to acknowledge Mr Eric Lechat's resignation as class B manager of the Company as at the date hereof.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint Mr Jorrit Cromptvoets, born on 16 May 1976 in Voorst, the Netherlands, professionally residing at 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg as class B manager of the Company in replacement of Mr Lechat as from the date hereof.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 1,300.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the sole shareholder signed together with the notary the present deed.

Followed by a french translation

L'an deux mille douze, le cinquième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu

Stonegate Pub Company Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 156172, représentée par Me Ana Bramao, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 28 novembre 2012 (cette procuration sera enregistrée ensemble avec le présent acte), étant l'associé unique («l'Associé Unique») de Pub Freehold Acquisitions S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, constituée suivant acte reçu de Maître Blanche Moutrier, en date du 28 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1964 du 26 août 2011 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 161710.

Les statuts de la Société ont été modifiés à une seule reprise depuis la constitution de la Société, par acte reçu du notaire soussigné, du 23 novembre 2011 publié au Mémorial numéro 3207 du 29 décembre 2011.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises dans la Société, étant ayant chacune une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,00£) de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du jour

1. Modification de l'année sociale de la Société afin qu'elle commence le 1^{er} octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante; l'année sociale en cours qui a commencé le 1^{er} janvier 2012 se terminera le 30 septembre 2012.

2. Modification conséquente de l'article 11 des Statuts de la Société comme suit: «L'année sociale commence le 1^{er} octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante».

3. Constat de la démission de Monsieur Eric Lechat en tant que gérant de classe B de la société à compter de ce jour.

4. Nomination de M. Jorrit Cromptvoets, né le 16 mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de classe B de la Société en remplacement de M. Lechat, à compter de ce jour;

5. délégations de pouvoirs.

Après avoir dûment considéré ce qui précède, L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de changer l'année sociale de la Société afin qu'elle commence le 1^{er} octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

L'Associé Unique a décidé que l'année sociale en cours qui a commencé le 1^{er} janvier 2012 se terminera le 30 septembre 2012.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 11 des Statuts tel que figurant sous le point 2 de l'Ordre du jour ci-dessus.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de constater la démission de M. Eric Lechat en tant que Gérant de classe B de la Société à compter de ce jour.

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de nommer M. Jorrit Cromptvoets, né le 16 mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de classe B de la Société à compter de ce jour.

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à € 1.300,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte l'Associé Unique a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: BRAMAO, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06/12/2012. Relation: EAC/2012/16230. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF M.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000440/120.

(120226219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Momat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.339.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le dix décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société «Biloren S.A.» une société anonyme constituée et régie par les lois des Iles Vierges Britanniques de Tortola, ayant son siège social à Wickhams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, BVI, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britanniques à Tortola sous le numéro 227825,

représentée par son "sole Director" la société à responsabilité limitée «DMS & Associés S.à r.l.» ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri (RCS Luxembourg B 46.477) pour laquelle est ici présent Monsieur Luc SUNNEN, demeurant professionnellement à Luxembourg, en sa qualité de gérant de ladite société «DMS & Associés S.à r.l.», prénommée.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'actionnaire unique de la société "MOMAT S.A." (la "Société"), ayant son siège à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Me Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 297 du 18 juin 1996, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 54.339.

Le capital social de la Société est de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69.-EUR) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.

La comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et de dissoudre et liquider la Société.

En agissant tant en qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique, elle déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique, de sorte que la dissolution simplifiée et la liquidation de la société seront considérées comme clôturées.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante aux administrateurs, à l'administrateur-délégué et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Qu'il y a lieu d'annuler les titres au porteur.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège de «DMS & Associés S.à r.l.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri (RCS Luxembourg B 46.477).

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

14281

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. SUNNEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59189. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000419/55.

(120226697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Pinaki Investment S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 98.281.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Grégory RICCI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société de droit Luxembourgeois Alter Domus Luxembourg S.à.r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 136 477;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1° Que la société anonyme "PINAKI INVESTMENT S.A.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 98281, a été constituée suivant acte notarié du 30 décembre 2003 à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 février 2004 sous le numéro 174.

2° Que le capital social de la société anonyme "Pinaki Investment S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 32.000,- (trente deux mille euros), représenté par 320 (trois cent vingt) actions de EUR 100,- (cent euros), chacune intégralement libérée.

3° Que le mandant a parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Pinaki Investment S.A.".

4° Que le mandant a parfaite connaissance des dispositions de la loi luxembourgeoise du 11 août 1998 relative à l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment.

5° Que le mandant a parfaite connaissance des statuts coordonnés et de la situation financière de la susdite société "Pinaki Investment S.A.".

6° Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société "Pinaki Investment S.A." et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société " Pinaki Investment S.A.".

7° Qu'en tant que liquidateur il déclare que les dettes connues ont été payées par le mandant et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

8° Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

9° Que le mandant accorde décharge à tous les administrateurs et commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

10° Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au dernier siège social de la susdite société "Pinaki Investment S.A.", la société dissoute, à savoir, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire susmentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G.RICCI, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61579. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013000455/51.

(120226438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Agence Immobilière Antony E. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6689 Mertert, Zone Industrielle Fausermillen.

R.C.S. Luxembourg B 166.961.

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Pietro MARCHIONE, gérant de sociétés, demeurant à L-6214 Consdorf, 23, rue Melicksheck.

Seul associé de la société à responsabilité limitée Agence Immobilière Antony E. S.à r.l., avec siège social à L-6689 Mertert, Zone Industrielle Fausermillen, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 166.961 (NIN 2012 2403 921),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 février 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 828 du 29 mars 2012,

au capital social de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Pietro MARCHIONE.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cessions de parts sociales

Monsieur Pietro MARCHIONE cède et transporte par les présentes sous la garantie de fait et de droit cent (100) parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée Agence Immobilière Antony E. S.à r.l. pour le montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-) à la société à responsabilité limitée Groupe Marchione S.à r.l., avec siège social à L-6689 Mertert, Zone Industrielle Fausermillen, en voie de formalisation.

Est intervenue au présent acte:

La société à responsabilité limitée Groupe Marchione S. à r.l., préqualifiée, représentée par son gérant, Monsieur Pietro MARCHIONE, prénommé, lequel déclare accepter au nom de la société Groupe Marchione S.à r.l., la prédite cession de parts sociales.

La société à responsabilité limitée Groupe Marchione S.à r.l. est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir d'aujourd'hui et elle a droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices dont ces parts seront productives et elle sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Le cédant déclare que les parts sociales présentement cédées ne sont ni mises en gage ni grevées de droits d'un tiers et qu'il peut librement en disposer.

La cessionnaire déclare avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société.

Cette cession est consentie et acceptée pour le prix de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-).

La cessionnaire s'oblige à payer la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-) à Monsieur Pietro MARCHIONE, prénommé, au plus tard endéans le délai de trois (3) ans à partir de ce jour sans intérêts jusque là.

Monsieur Raphael IOPPO, agent immobilier, demeurant à L-8373 Hobscheid, 8, rue de Neudorf, agissant en sa qualité de gérant technique de la société,

ici représenté par Monsieur Pietro MARCHIONE, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 18 décembre 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

déclare accepter au nom de la société les prédites cessions de parts sociales conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Monsieur Pietro MARCHIONE, prénommé, agissant en sa qualité de gérant administratif de la société déclarent accepter au nom de la société les prédites cessions de parts sociales conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Ensuite l'associée unique, la société à responsabilité limitée Groupe Marchione S.à r.l, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la cession de parts intervenue, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT / VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, toutes attribuées à la société à responsabilité limitée Groupe Marchione S. à r.l. avec siège social à L-6689 Mertert, Zone Industrielle Fausermillen, en voie de formalisation.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. MARCHIONE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2281. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1^{er} janvier 2013.

Référence de publication: 2013000600/65.

(130000090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

IS EF Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.334.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 19 décembre 2012 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée unique de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013002496/18.

(130002293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

**Eiffel Titrisation S.A., Société Anonyme de Titrisation,
(anc. LDIGTL SA).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 151.286.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 31 décembre 2012

En date du 31 décembre 2012, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration pour une durée de six ans.

La Société informe également que les adresses de Monsieur Jan Carel Kingma et de Monsieur Fabrice Dumonteil ont changé de 102, Westblaak, NL 3012 KM Rotterdam à Schiphol Boulevard 127 - WTC A/3 1118BG SCHIPHOL The Netherlands.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2013002360/15.

(130002105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Flexilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 53.500.

L'an deux mille douze, le onze décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FLEXILUX S.A." (numéro d'identité 1995 22 18 088), avec siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 53.500, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 décembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 140 du 20 mars 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 22 septembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 901 du 14 décembre 1998, en date du 22 mai 2002, publié au Mémorial C, numéro 1178 du 6 août 2002 et en date du 1^{er} juillet 2008, publié au Mémorial C, numéro 1887 du 31 juillet 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique)

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Acceptation des démissions avec effet au 6 décembre 2012 des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge pleine et entière.

2) Mise en liquidation de la société.

3) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. - Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que la société a un capital social de cent quatre-vingt mille euros (€ 180.000.-), représenté par sept mille deux cent cinquante (7.250) actions sans désignation de valeur nominale.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que les sept mille deux cent cinquante (7.250) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des sociétés «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée» et «TAXIOMA s.à r.l.» et de Madame Ingrid HOOLANTS comme administrateurs et de Monsieur Paul JANSSENS comme commissaire aux comptes de la société, avec effet au 6 décembre 2012 et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Bruno SEDEYN, administrateur de société, né à Ieper (Belgique) le 24 février 1971, demeurant à B-3140 Keerbergen, Vijfstraten, 4.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à mille euros (€ 1.000.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 17 décembre 2012. Relation: CAP/2012/4860. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 24 décembre 2012.

A. WEBER.

Référence de publication: 2013000589/65.

(120226562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Arcadie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.561.

L'an deux mille douze, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) d'ARCADIE S.A., une société anonyme régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, Boulevard Prince Henri et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.561 (la Société), constituée suivant acte passé devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 15 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 977 du 18 mai 2006 dont les statuts ont été modifiés suivant acte passé devant Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 18 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2089 du 25 septembre 2007.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Madame Georgina BASTOS-RIBEIRO, salariée, résidant professionnellement à Luxembourg, laquelle a désigné comme secrétaire Monsieur Jean-Paul SCHMIT, salarié, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a élu comme scrutateur Madame Monique DRAUTH, salariée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I- Que les Actionnaires présents ou représentés, le mandataire des Actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, dûment signée par les mandataires des Actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations signées ne varietur par les parties comparantes resteront pareillement annexées au présent acte.

II- Que conformément à la liste de présence, trois cent dix (310) actions de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée et tous les Actionnaires déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable et renoncent aux formalités de convocation.

III- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points suivants portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Dissolution et liquidation de la Société;
- 2) Nomination du liquidateur de la Société (le Liquidateur);
- 3) Détermination de la mission du Liquidateur;
- 4) Nomination du commissaire vérificateur, et
- 5) Divers.

Première résolution

L'Assemblée décide de procéder à la dissolution de la Société en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation volontaire, conformément à l'article 20 de ses statuts.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de désigner la société à responsabilité limitée CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.à r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30.467, en tant que Liquidateur de la Société.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide que le Liquidateur préparera un rapport sur les résultats de la Liquidation, conformément à l'article 151 de la Loi de 1915, que le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer sa mission telle que prévue aux articles 144 à 148 bis de la Loi de 1915 et que la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature du Liquidateur.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme commissaire vérificateur de la liquidation la société anonyme AUDIEX S.A., ayant son siège social à L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.469.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison au présent acte est estimée à environ mille huit cent cinquante euro (EUR 1.850,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux comparants, ces derniers ont signé avec nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: Bastos-Ribeiro, Schmit, Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54593. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Référence de publication: 2013000649/67.

(130000189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Immocan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 7, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 98.424.

L'an deux mille douze,

Le quatorze décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IMMOCAN S.A.", avec siège social à L-1611 Luxembourg, 7, avenue de la Gare, constituée sous forme d'une société civile immobilière suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 6 juillet 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 316 du 9 novembre 1987, modifiée en une société anonyme suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 200 du 18 février 2004, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire SCHWACHTGEN en date du 29 janvier 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 730 du 27 avril 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 98.424.

L'assemblée est présidée par Madame Micheline ANCIAUX, administratrice de société, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Siyuan Isabelle HAO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Francis CARPIAUX, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la mise en valeur de terrains et d'immeubles qui lui ont été apportés ou qu'elle a acquis par voie d'achat, de souscription ou de toute autre manière.

La Société peut faire toutes opérations commerciales, de quelque nature qu'elles soient, tous services administratifs, de marketing et de logistique pour compte de tiers.

La Société peut faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et de modifier subséquemment l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la mise en valeur de terrains et d'immeubles qui lui ont été apportés ou qu'elle a acquis par voie d'achat, de souscription ou de toute autre manière.

La Société peut faire toutes opérations commerciales, de quelque nature qu'elles soient, tous services administratifs, de marketing et de logistique pour compte de tiers.

La Société peut faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Anciaux, S. I. Hao, F. Carpioux, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 décembre 2012. Relation: LAC / 2012 / 60561 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169733/64.

(120223735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

C&M Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9970 Leithum, 3, Wirwelt.

R.C.S. Luxembourg B 141.888.

L'an deux mille douze, le six décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc-André LEFEBVRE, employé privé, né à Rocourt (Belgique) le 30 août 1976, demeurant à B-4141 Louveigne (Belgique), 33, Clos Yves Robert.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société C&M Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié en date du 26 août 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2519 du 15 octobre 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 13 mars 2009, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 8 52 du 21 avril 2009.

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-2336 Luxembourg 6, Montée Pilate à L-9970 Leithum, 3 Wirwelt.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

Art. 3. (Premier alinéa). «Le siège social est établi à Leithum (commune de Weiswampach).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-A. LEFEBVRE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, Le 10 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58695. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000708/36.

(120226772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Beaufort 43 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 173.671.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of December,

Before us Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CADOGAN INVESTMENTS, S.A., a public limited liability company (société anonyme), under Luxembourg Law, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Companies' Register under no B 124.671,

here represented by Mr. Geoffroy t'Serstevens, company director, with professional address at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further lend funds, guarantee, grant any form of security for the performance of any obligations of the Company, or of any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of BEAUFORT 43 S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five British Pounds (GBP 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners. If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

In case there is more than one Manager, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Manager, or as the case may be, the Board of Managers, may delegate his powers for specific purposes to one or several representatives.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the sole signature of one Class A Manager, or by the joint signatures of two Class B Managers, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a Manager of Class A and a Manager of Class B are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by a Manager of Class A and a Manager of Class B jointly. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by CADOGAN INVESTMENTS, S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2013.

Expenses

If necessary, the share capital is estimated at EUR 15,474.90 (exchange rate (median price) on December 12, 2012: GBP 1.- = EUR 1.23799)

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200).

Resolutions of the Sole Partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.

2. Are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Franck Ruimy, born on February 6th, 1971 in Casablanca (Morocco) with professional address at 1 Knightsbridge, London SW1X 7LX (United Kingdom) as Class A Manager;

- Mr Geoffroy t'Serstevens, born on November 2nd, 1980 in Namur (Belgium) with professional address at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, as Class B Manager; and;

- Mr Grégory Noyen, born on January 22nd, 1980 in Liège (Belgium) with professional address at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, as Class B Manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorzième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CADOGAN INVESTMENTS, S.A., (société anonyme de droit luxembourgeois), avec siège social situé au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée avec le Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.671,

ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Sterstevens, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée ci-après, «la Société», qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La Société pourra également accorder des prêts, toute forme de garantie, ou de sureté pour l'exécution de toute obligation de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur avec une responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de partnerships ou de toute autre structure de sociétés contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des actionnaires de la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de BEAUFORT 43 S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq livres sterling (GBP 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Les gérants sont nommés jusqu'à la nomination de leurs successeurs: ils peuvent être réélus au terme de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique, ou le cas échéant par une assemblée générale des associés.

Dans le cas d'une pluralité de gérants, l'associé unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de Classe A et des gérants de Classe B. Il (ils) peut (peuvent) être révoqués librement à tout moment par l'associé unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Dans le cas où l'associé unique, ou le cas échéant l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société est engagée envers les tiers en toutes circonstances, par la seule signature d'un gérant de la Classe A ou par la signature conjointe de deux (2) gérants de la Classe B, ou par la signature du ou des mandataire(s) à qui pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance, dans les limites d'un tel pouvoir. Même après le terme de leur mandat, le (les) gérant(s) ont le devoir de ne pas divulguer d'information(s) sur la société qui pourrait nuire aux intérêts de la Société, à l'exception du cas où une telle divulgation d'information est requise par la loi.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement qui si au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou un gérant de Classe A et un gérant de Classe B conjointement.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserait tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

CADOGAN INVESTMENTS, S.A., pré-mentionnée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Pour autant que de besoin, le capital social est évalué à EUR 15.474,90 taux de change (median price) du 12 décembre 2012, GBP 1 EUR 1,23799.

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves,
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Franck Ruimy, né le 6 février 1971 à Casablanca (Maroc) avec adresse professionnelle au 1 Knightsbridge, SW1X 7LX Londres (Grande-Bretagne) comme gérant de Classe A;
 - M. Geoffroy t'Serstevens, né le 2 novembre 1980 à Namur (Belgique) avec adresse professionnelle au 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, comme gérant de Classe B; et;
 - M. Grégory Noyen, né le 22 janvier 1980 à Liège (Belgique) avec adresse professionnelle au 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, comme gérant de Classe B.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Geoffroy t'Serstevens, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 décembre 2012. LAC / 2012 / 60693. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168626/373.

(120222707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

InsideSport Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 11, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 173.731.

STATUTS

L'an deux mille douze, le douze décembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Olivier Davo, né le 24 août 1985 à Nice, résidant à Aix-en-Provence (13100), 6, rue Emeric David, exerçant la profession d'agent sportif licencié par la Fédération Française de Football,

ici représenté par Monsieur Georges DEITZ, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes et par le propriétaire des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'activité consistant à mettre en rapport les parties intéressées à la conclusion d'un contrat relatif à l'exercice rémunéré d'une activité sportive, de même que toute activité annexe à la gestion de la carrière de ces sportifs, telles que la gestion de leur patrimoine (fiscalité, investissement, placements financiers), et de leurs droits d'image (contrats publicitaires, contrats de sponsoring).

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de «InsideSport Conseils S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à Euro 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de chacune Euro 100.- (cent euros) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille treize.

Souscription et Libération

Les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales sont souscrites par l'associé unique Monsieur Olivier Davo, prénommé.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un virement sur le compte de la société, tel qu'il résulte d'un certificat de blocage délivré par la Banque, de sorte que la somme de Euro 12.500.- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément

Décision de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Olivier Davo, prénommé

Il a les pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

2. Le siège social est fixé à 11, rue des Dahlias, 1411 Luxembourg.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. DEITZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60031. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169715/85.

(120224375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Dortmund, Westenhellweg 30-36 Beteiligung A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.687.

Im Jahre zweitausendzwölf, am zwölften Dezember,

vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

SIND ERSCHIENEN:

die Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., eine luxemburgische société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg („Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg“) unter der Nummer B 172.676, sowie

die Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., eine luxemburgische société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg („Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg“) unter der Nummer B 172.683,

hier vertreten durch Frau Solange Wolter, geschäftsansässig in 101, rue Cents, L-1319 Luxemburg aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche am 11. Dezember 2012 ausgestellt wurde.

Die besagte Vollmacht, die von dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien und vom Notar „ne varietur“ abgezeichnet wurde, bleibt der vorliegenden Urkunde als Anlage beigelegt, um bei den Registerbehörden eingereicht zu werden.

Die erscheinenden Parteien, wie oben erklärt vertreten, haben den unterzeichnenden Notar ersucht, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") wie folgt zu erstellen:

SATZUNG

Kapitel I. - Form, Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Form - Name. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") unter dem Namen „Dortmund, Westenhellweg 30-36 Beteiligung A S.à r.l.“ gegründet, die dem luxemburgischen Recht untersteht, das für eine solche juristische Person gilt (nachstehend die "Gesellschaft") insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in der geltenden Fassung (nachstehend das "Gesetz") und der vorliegenden Satzung (nachstehend die "Satzung").

Art. 2. Sitz.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft wird in Senningerberg (Großherzogtum Luxemburg) errichtet.

2.2 Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung der Gesellschafter, die in der Weise beraten, wie dies für eine Satzungsänderung vorgesehen ist, an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.3 Die Adresse des Geschäftssitzes der Gesellschaft kann innerhalb der Gemeinde Niederanven durch einfachen Beschluss des Alleinigen Geschäftsführers (wie unten definiert) oder, wenn es mehrere Geschäftsführer gibt, durch Entscheidung des Vorstandes (wie unten definiert) verlegt werden.

2.4 Sollte eine Lage eintreten oder als drohend erscheinen, sei sie militärisch, politisch, wirtschaftlich oder sozial, welche die normale Tätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz verhindern würde, so kann der Sitz der Gesellschaft zeitweilig ins Ausland verlegt werden, bis sich die Lage normalisiert hat; solche vorübergehenden Maßnahmen beeinträchtigen die Nationalität der Gesellschaft nicht, welche, ungeachtet der vorübergehenden Verlegung des Sitzes, eine Luxemburgische Gesellschaft bleibt. Die Entscheidung über die Verlegung des Sitzes ins Ausland erfolgt durch den Alleinigen Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch den Vorstand.

2.5 Die Gesellschaft darf im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland Büros und Zweigniederlassungen errichten.

Art. 3. Zweck.

3.1 Hauptzweck der Gesellschaft ist der direkte oder indirekte Erwerb, das Halten, Verwalten, die Entwicklung und der Verkauf von Beteiligungen und Anteilen an luxemburgischen oder ausländischen juristischen Personen, Körperschaften und/oder Personen- und Kapitalgesellschaften (jeweils eine "Tochtergesellschaft"), und zwar in jeder Form gleich welcher Art und insbesondere auch im Wege der Gründung, sowie die Geschäfte der Tochtergesellschaften zu führen.

3.2 Die Gesellschaft kann - direkt und/oder (ggf. auch mehrfach) indirekt über ihre Tochtergesellschaften - grundstückbezogene Investitionen tätigen, insbesondere Grundstücke erwerben, halten, verwalten, entwickeln und veräußern.

3.3 Die Gesellschaft kann auch, direkt oder indirekt, in Vermögenswerte, gleich welcher Art investieren, diese erwerben, halten oder über sie verfügen, in jeder Form gleich welcher Art.

3.4 Die Gesellschaft darf insbesondere folgende Geschäfte tätigen, wobei es sich versteht, dass die Gesellschaft keine Geschäfte tätigen wird, die sie in eine Tätigkeit involvieren würde, die als regulierte Aktivität im Finanzbereich zu betrachten ist:

(a) sich Geld, in welcher Form auch immer, zu leihen oder Kredite, in welcher Form auch immer, zu erhalten und Geld aufzunehmen, insbesondere durch, aber nicht beschränkt auf, die Ausgabe, immer auf privater Basis, von Anleihen, Schuldscheinen, Eigenwechseln und anderen Schuld- oder Kapitalinstrumenten, seien sie konvertibel oder nicht, und durch die Verwendung von Finanzderivaten oder auf andere Art;

(b) Geld vorzuschießen, auszuleihen oder zu hinterlegen oder Kredit zu vergeben, an oder mit, oder irgendein Schuldinstrument, welches von einer luxemburgischen oder ausländischen juristischen Person ausgegeben wurde, zu zeichnen oder zu kaufen, unter geeignet erscheinenden Bedingungen, mit oder ohne Sicherheit;

(c) Garantien, Haftungsübernahmen, Bürgschaften, Verpfändungen und/oder jede andere Form von Sicherheit abschließen/gewähren, sei es durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder Belastung des Unternehmens oder eines Teils davon, von (gegenwärtigen oder künftigen) Vermögenswerten oder durch alle oder eine dieser Methoden, und zwar sowohl für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen der Gesellschaft als auch für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen oder anderweitig zu Gunsten ihrer Tochtergesellschaften, innerhalb der Grenzen und im Einklang mit den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts.

3.5 Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, geschäftlichen, technischen und finanziellen Investitionen oder Transaktionen vornehmen und allgemein alle Transaktionen tätigen, die notwendig sind, um ihren Gesellschaftszweck zu erfüllen, sowie alle Transaktionen, die in direkter oder indirekter Verbindung zu der Erleichterung der Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks in allen oben beschriebenen Bereichen stehen.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

Kapitel II. - Kapital, Anteile

Art. 5. Anteilskapital.

5.1 Das Gesellschaftskapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) festgesetzt, eingeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00) (die „Anteile“).

5.2 Zur weiteren Finanzierung der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft (und deren Tochtergesellschaften) werden die Gesellschafter die Gesellschaft mit weiteren Mitteln ausstatten, und zwar in Form von Gesellschaftskapital, Agio, Zuschüssen oder anderen Einlagen, Gesellschafterdarlehen und/oder in anderer Form (insgesamt die „Finanzierungsbeiträge“), die die Gesellschaft ggf. wiederum (ganz oder teilweise und wiederum gleich in welcher Form) an ihre Tochtergesellschaften weitergeben/ausreichen wird. Das Verhältnis der der Gesellschaft von ihren Gesellschaftern zugeführten Finanzierungsbeiträge/nominal zueinander wird als „Finanzierungsquote“ bezeichnet.

5.3 Die vorstehenden Regelungen des Artikels 5.2 begründen keinen Anspruch der Gesellschaft oder einer Tochtergesellschaft auf entsprechende Mittelzuführung. Vielmehr bedürfen entsprechende Mittelzuführungen jeweils eines entsprechenden Beschlusses der Gesellschafterversammlung gemäß Artikel 13.9 dieser Satzung.

5.4 Sofern in diesem Gesellschaftsvertrag nicht ausdrücklich etwas anderes bestimmt ist, berechtigt jeder Anteil zur Ausübung gleicher Rechte.

5.5 Die Gesellschaft kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Anteile zurückkaufen.

Art. 6. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Miteigentümer müssen eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

Art. 7. Übertragung von Anteilen.

7.1 Existiert nur ein einziger Gesellschafter, so sind die seitens des einzigen Gesellschafters gehaltenen Anteile der Gesellschaft frei übertragbar.

7.2 Existieren mehrere Gesellschafter, so können die seitens der Gesellschafter jeweils gehaltenen Anteile (i) frei zwischen den Gesellschaftern und (ii) in Anwendung der Voraussetzungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Kapitel III. - Geschäftsführung

Art. 8. Geschäftsführung.

8.1 Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem (1) oder mehreren Geschäftsführern, die nicht notwendigerweise Gesellschafter sind (der/die "Geschäftsführer").

8.2 Wenn zwei (2) und mehr Geschäftsführer ernannt werden so ist es ihre Aufgabe, die Gesellschaft zusammen als Vorstand (der "Vorstand") zu führen.

8.3 Die Geschäftsführer brauchen keine Gesellschafter zu sein. Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Gesellschafterversammlung, die deren Anzahl festlegt, für eine bestimmte oder unbestimmte Dauer bestellt. Er/sie ist/sind wieder wählbar, können jedoch jederzeit durch einen Beschluss des Alleingeschäfters oder der Gesellschafterversammlung mit oder ohne Grund abberufen werden.

Art. 9. Befugnisse des alleinigen Geschäftsführers oder des Vorstands.

9.1 In seinen Beziehungen mit Dritten hat der alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand, die weitgehendsten Befugnisse, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen und Transaktionen auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Zweck der Gesellschaft im Einklang stehen, und unter dem Vorbehalt, dass die Bestimmungen dieses Artikels dabei eingehalten werden.

9.2 Die Gesellschafter haben die Befugnis, eine interne Geschäftsordnung zu erlassen, über die der alleinige Geschäftsführer bzw. der Vorstand in Kenntnis gesetzt werden und die für diese jeweils bindend ist.

9.3 Alle Befugnisse, die nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des alleinigen Geschäftsführers oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, des Vorstands.

Art. 10. Vertretung der Gesellschaft. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft (i) bei Existenz eines alleinigen Geschäftsführers durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers gebunden; oder, (ii) bei Existenz mehrerer Geschäftsführer durch die gemeinsame Unterschrift von jeweils zwei Geschäftsführern der Gesellschaft gebunden; sowie (iii) im Übrigen von jeglicher Person, der durch die gemäß vorstehend (i) oder (ii) jeweils vertretungsberechtigten Geschäftsführer eine entsprechende Befugnis übertragen wurde/wird.

Art. 11. Delegation und Beauftragter des alleinigen Geschäftsführers oder des Vorstands.

11.1 Der alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand, kann seine Befugnisse für spezifische Aufgaben an einen oder mehrere Ad-hoc-Beauftragte/n delegieren.

11.2 Der alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, jeder Geschäftsführer, wird die Verantwortlichkeiten und gegebenenfalls die Vergütung des entsprechenden Beauftragten, die Dauer des Vertretungszeitraums sowie jegliche sonstigen relevanten Bedingungen von dessen Beauftragung festlegen.

Art. 12. Sitzung des Vorstands.

12.1 Bei Existenz mehrerer Geschäftsführer gelten folgende Regeln:

Die Sitzungen des Vorstands werden durch jedweden Geschäftsführer einberufen. Der Vorstand kann einen Vorsitzenden ernennen. Die Sitzungen des Vorstands finden in Luxemburg statt.

12.2 Der Vorstand kann ohne vorherige Benachrichtigung wirksam beraten und beschließen, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und auf die Voraussetzungen und Formvorschriften für die Einberufung verzichtet haben.

12.3 Jeder Geschäftsführer kann für jede Sitzung des Vorstands einen anderen Geschäftsführer durch Ernennung, die schriftlich oder per Telegramm oder Telefax oder Brief erfolgen kann, zu seinem Vertreter bestellen und durch diesen Vertreter handeln, insbesondere abstimmen. Mündliche Ernennungen sind zulässig und wirksam, wenn sie zu einem späteren Zeitpunkt schriftlich (Fax genügt) bestätigt werden.

12.4 Der Vorstand kann nur dann wirksam beraten und beschließen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Vorstands werden mit einfacher Mehrheit angenommen.

12.5 Der Einsatz von Video- und/oder Telefonkonferenzanlagen ist gestattet, sofern jeder teilnehmende Geschäftsführer alle anderen teilnehmenden Geschäftsführer hören kann und von allen anderen teilnehmenden Geschäftsführern gehört werden kann, unabhängig davon, ob dabei diese Technologie verwendet wird oder nicht, und jeder teilnehmende Geschäftsführer gilt als anwesend und ist befugt, per Video oder Telefon abzustimmen. Der Einsatz von Video- und/oder Telefonkonferenzanlagen soll auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

12.6 Im Übrigen können Beschlüsse auch schriftlich (Fax oder Brief) gefasst werden, sofern sich alle Geschäftsführer hieran beteiligen. Ein entsprechender Beschluss kann in einem einzigen Dokument oder in mehreren separaten Dokumenten festgehalten werden, die den gleichen Inhalt haben und von allen Mitgliedern des Vorstands unterzeichnet sind. Dergestalt gefasste schriftliche Beschlüsse sind ordnungsgemäß und wirksam, als ob sie bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Sitzung des Vorstands angenommen worden wären. Die Fassung von schriftlichen Beschlüssen soll auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

12.7 Das Protokoll einer Sitzung des Vorstands wird von allen bei der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet.

12.8 Auszüge werden von jedweden Geschäftsführer beglaubigt, oder von jedweder Person, die durch jedweden Geschäftsführer oder bei einer Sitzung des Vorstands ernannt wurde.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 13. Befugnisse der Gesellschafterversammlung - Stimmen.

13.1 Existiert nur ein Gesellschafter, so vereint jener einzige Gesellschafter alle Befugnisse auf sich, die per Gesetz der Gesellschafterversammlung übertragen wurden, und fasst die Beschlüsse in Schriftform.

13.2 Existieren mehrere Gesellschafter, so kann jeder Gesellschafter unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum befindlichen Anteile an Gesellschafterversammlungen teilhaben. Jeder Gesellschafter hat seinem Anteilseigentum entsprechende Stimmrechte. Alle Anteile gewähren die gleichen Stimmrechte.

13.3 Der Vorstand oder der einzelne Geschäftsführer berufen die Gesellschafterversammlungen ein oder schlagen schriftliche Gesellschafterbeschlüsse vor. Im Übrigen erfolgt die Einberufung/der Beschlussvorschlag durch die Gesellschafter, die mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen.

13.4 Das Einberufungsschreiben einer Gesellschafterversammlung, sowie die damit verbundene Tagesordnung an jeden einzelnen Gesellschafter mindestens innerhalb von 8 (acht) Tagen vor der Versammlung gesendet werden. Ausnahme hiervon ist die jährliche ordentliche Gesellschafterversammlung für welche die Einberufung mindestens innerhalb von 21 (einundzwanzig) Tagen vor dem Datum der Versammlung stattfinden muss.

13.5 Sind alle Gesellschafter anwesend oder vertreten, so können sie auf jegliche Formvorschriften für die Einberufung verzichten, und die Versammlung kann ohne vorherige Benachrichtigung wirksam abgehalten werden.

13.6 Existieren mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter, so müssen die Beschlüsse der Gesellschafter in Versammlungen verabschiedet werden, die im Einklang mit den einschlägigen Rechtsvorschriften einberufen werden müssen.

13.7 Existieren mehrere Gesellschafter, jedoch nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter, können die Beschlüsse der Gesellschafter in schriftlicher Form gefasst werden. Sind die zu fassenden Beschlüsse von den Geschäftsführern an die Gesellschafter übermittelt worden, so sind die Gesellschafter verpflichtet innerhalb von fünfzehn (15) Kalendertagen seit dem Eingang des Textes des vorgeschlagenen Beschlusses ihre Entscheidung zu treffen und sie der Gesellschaft durch jedes, die Schriftlichkeit gewährleistendes Kommunikationsmittel, zukommen zu lassen. Derartige Beschlussfassungen sollen auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

13.8 Ein Gesellschafter kann bei einer Gesellschafterversammlung durch einen Bevollmächtigten, der schriftlich zu ernennen ist (oder per Fax oder E-Mail oder jegliches ähnliche Medium), vertreten werden. Der Bevollmächtigte muss kein Gesellschafter sein.

13.9 Beschlüsse sind - vorbehaltlich jeglicher sonstiger Bestimmungen des Gesetzes und dieser Satzung - nur dann rechtsgültig verabschiedet, sofern sie von Gesellschaftern angenommen werden, die gemeinsam mehr als die Hälfte des Anteilskapitals besitzen, ausgenommen jedoch

(a) Beschlüsse, welche die Satzung ändern, die einer (numerischen) Mehrheit der Gesellschafter bedürfen, die mindestens drei Viertel des Anteilskapitals der Gesellschaft beträgt;

(b) ein Beschluss über die Änderung der Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, der Einstimmigkeit erfordert;

(c) Beschlüsse über Mittelzuführungen an die Gesellschaft, die grundsätzlich ebenfalls der Einstimmigkeit bedürfen, abweichend hiervon jedoch lediglich eines Beschlusses des/der zuführenden Gesellschafter für den Fall, dass die Mittelzuführung zur Abwendung der Insolvenz der Gesellschaft oder einer Tochtergesellschaft erforderlich oder aus anderen Gründen dringend geboten ist.

Kapitel V. - Geschäftsjahr, Gewinnausschüttung

Art. 14. Geschäftsjahr.

14.1 Das Geschäftsjahr der Gesellschaft ist das Kalenderjahr (1. Januar bis 31. Dezember).

14.2 Jedes Jahr am einunddreißigsten Dezember werden die Konten geschlossen und die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind.

14.3 Jeder Gesellschafter oder sein Bevollmächtigter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

14.4 Besteht die Gesellschaft aus mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschaftern, kann dieses Recht nur während der fünfzehn (15) Kalendertage vor Abhaltung der jährlichen Gesellschafterversammlung ausgeübt werden.

Art. 15. Aufsicht der Gesellschaft.

15.1 Wenn die Anzahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übertrifft, muss die Aufsicht durch einen Aufsichtsrat bestehend aus einem oder mehreren Prüfern ("commissaires") erteilt werden. Diese können sowohl Gesellschafter als auch Nichtgesellschafter sein.

15.2 Wenn die Grenzwerte, vorgesehen in Artikel 35 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 (in seiner geänderten Fassung) über das Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister erreicht werden, muss die Gesellschaft ihre Jahresbilanzen durch einen oder mehreren unabhängige zugelassene Wirtschaftsprüfer ("réviseurs d'entreprise agréé") prüfen lassen. Diese Wirtschaftsprüfer werden bei der Gesellschafterversammlung oder durch den Alleingesellschafter ernannt. Die Wirtschaftsprüfer werden innerhalb der Mitglieder des "Institut des réviseurs d'entreprises" ausgewählt.

15.3 Unabhängig der vorgenannten Grenzwerte, können jederzeit einer oder mehrere Wirtschaftsprüfer durch Beschluss der Gesellschafterversammlung oder durch die Alleingesellschafterin ernannt werden, die die Ausführungsmodalitäten seines Mandats/ihrer Mandate festlegen.

Art. 16. Gewinnverteilung, Ausschüttung, Erlösrückführung.

16.1 Von dem jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5%) der gesetzlich vorgesehenen Rücklage zugewiesen. Diese Verpflichtung entfällt sobald und solange diese Rücklage die Höhe von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht.

16.2 Soweit nach der Zuweisung zur gesetzlichen Rücklage verfügbare Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, schlägt der Vorstand wie der verbleibende jährliche Reingewinn verteilt werden soll, indem sie diesen vollständig oder teilweise einer Rücklage zuweisen, auf das nächste Geschäftsjahr vortragen oder, zusammen mit vorgetragenen Gewinnen, ausschüttbaren Rücklagen oder Ausgabepremien an die Gesellschafter ausschütten.

16.3 Die Gesellschafter sind am Gewinn und Verlust der Gesellschaft -in Abweichung zu ihrer Beteiligung am Gesellschaftskapital der Gesellschaft (Nennbetrag der auf ihre Anteile einzuzahlenden Beträge) - im Verhältnis der Finanzierungsquote beteiligt, wobei klarstellend festgehalten wird, dass etwaige Rückführungen von Finanzierungsbeiträgen an die Gesellschafter (z.B. Rückzahlung/Gesellschafterdarlehen und/oder Auflösung und Rückführung/Rücklage) für die Ermittlung der Finanzierungsquote unerheblich sind, d.h. eingezahlte Finanzierungsbeiträge/nominal sind auch nach ihrer Rückführung/nominal weiterhin in die Finanzierungsquote einzurechnen. Des Weiteren gehen Finanzierungsbeiträge eines ausscheidenden Gesellschafters auf den betreffenden neuen Gesellschafter über (sofern der veräußernde Gesellschafter nicht sämtliche seiner Anteile veräußert, anteilig), sofern im Übertragungsvertrag nicht der Untergang dieser Finanzierungsbeiträge geregelt ist.

16.4 Die Entscheidung zur Ausschüttung und seine Höhe wird von den Gesellschaftern gemäß den Bestimmungen von Artikel 13 getroffen.

16.5 Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen, kann/können der/die Gesellschafter, auf Grundlage eines Jahresberichts der Geschäftsführer, beschließen Interimdividenden an den/die Gesellschafter vor dem Ende des Geschäftsjahres auszuzahlen, wobei davon ausgegangen wird, dass (i) der auszuschüttende Betrag das seit Ende des letzten Geschäftsjahrs, dessen Jahresabschluss gebilligt worden ist, erzielte Ergebnis, zuzüglich des Gewinnvortrags sowie der Entnahmen aus den zu diesem Zweck verfügbaren Rücklagen und vermindert um den Verlustvortrag sowie aufgrund gesetzlicher und satzungsmäßiger Verpflichtungen in die Rücklagen einzustellender Beträge, nicht übersteigt, und dass (ii) ausgezahlte Beträge, die nicht tatsächlichen Gewinnen entsprechen, durch die Gesellschafter zurückerstattet werden.

Kapitel VI. - Liquidation

Art. 17. Auflösung und Liquidation.

17.1 Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Tod, die Aufhebung der Bürgerrechte, die Zahlungsunfähigkeit oder den Konkurs des einzigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

17.2 Die Liquidation der Gesellschaft wird durch die Gesellschafterversammlung im Einklang mit den einschlägigen Rechtsvorschriften beschlossen.

17.3 Die Liquidation wird durch einen oder mehrere durch die Gesellschafter ernannte Liquidatoren durchgeführt, die Gesellschafter oder andere (natürliche oder juristische) Personen sein können und deren Befugnisse und Vergütung durch die Gesellschafter festgelegt werden.

Kapitel VII. - Anwendbares Recht; Schlussbestimmungen

Art. 18. Anwendbares Recht. Im Hinblick auf alle Aspekte, die in dieser Satzung nicht spezifisch geregelt sind, wird auf die relevanten Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Art. 19. Schlussbestimmungen.

19.1 Sollten einzelne Bestimmungen dieser Satzung ganz oder teilweise unwirksam sein oder werden oder sollte diese Satzung eine Lücke aufweisen, soll - soweit vom Gesetz erlaubt - dies die Gültigkeit der übrigen Bestimmungen dieser Satzung nicht berühren. Vielmehr sind die Gesellschafter verpflichtet, anstelle der ungültigen oder fehlenden Bestimmung eine solche Bestimmung gemäß den Bestimmungen des Gesetzes und der Satzung zu vereinbaren, wie sie die vernünftigerweise vereinbart hätten, hätten sie bei Verabschiedung dieser Satzung die Unwirksamkeit oder das Fehlen der betreffenden Bestimmung erkannt.

19.2 Alle das Gesellschaftsverhältnis betreffenden Vereinbarungen zwischen den Gesellschaftern oder zwischen der Gesellschaft und den Gesellschaftern bedürfen zu ihrer Wirksamkeit der Schriftform, soweit nicht kraft Gesetzes die notarielle Beurkundung vorgeschrieben ist. Das gilt auch für einen etwaigen Verzicht auf das Erfordernis der Schriftform.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gesellschaftsgründung und wird am 31. Dezember 2013 enden.

Zeichnung - Zahlung

Die Komparenten erklären hiermit, die 12.500 (zwölftausendfünfhundert) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00) wie folgt zu zeichnen:

Zeichner	Anteile
Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l.	6.250 Anteile
Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l.	6.250 Anteile

Alle Anteile wurden per Bareinlage in Höhe von insgesamt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) durch die Komplementen voll eingezahlt.

Die Existenz der Bareinlage wurde dem unterzeichneten Notar nachgewiesen.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Gebühren und Lasten gleich welcher Art, die von der Gesellschaft zu tragen sind oder dieser in Zusammenhang mit ihrer Gründung belastet werden, wurden auf ungefähr eintausendfünfhundert (1.500,-) Euro geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Unmittelbar nach der Gründung der Gesellschaft haben sich die Gesellschafter, ordnungsgemäß vertreten, welche das gesamte Kapital vertreten, in einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und, nachdem sie erklärt haben, dass sie ordnungsgemäß in Kenntnis der Tagesordnung einberufen worden sind, haben sie nach Beratung folgende Beschlüsse gefasst:

1) Als Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Dauer werden ernannt:

- Herr Daniel Kranz, geboren am 10. März 1972 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg;

- Herr Achim Mattes, geboren am 29. April 1978 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg;

2) Der Sitz der Gesellschaft wird sich an der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg befinden.

WORÜBER Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Dokuments an die Bevollmächtigte der Parteien, hat diese mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. WOLTER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60061. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 20. Dezember 2012.

Référence de publication: 2012168700/300.

(120222987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Eurofins Food Testing LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.863.

Extrait de la résolution de l'Associé unique du 12 décembre 2012

L'associé unique constate la démission de Monsieur Dirk Bontridder de son mandat de gérant avec effet au 14 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013002365/12.

(130002371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

LIB S.A., Luxembourg Insurance Brokers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 145.837.

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 4 décembre 2012

En date du 4 décembre 2012, le conseil d'administration de la société anonyme LIB S.A., Luxembourg Insurance Brokers S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 145.837) (ci-après «la Société»), ayant son siège social L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare, a pris les décisions suivantes

1) Décision d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de 120.000,00 Euros par incorporation des avances des actionnaires de € 116.976,18 au 30 juin 2012 et par apport en numéraire de € 3.082,82.

2) Décision de publier la déclaration prévue aux articles 26.1 (3sexies) et 26.1 (3quinquies) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suivant la procédure prévue à l'article 26.1 (3quinquies) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration déclare ce qui suit:

La décision d'augmenter le capital est prise sur base et endéans les limites de l'article cinq des Statuts de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital est de douze mille (12.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (€10,-) chacune. L'augmentation de capital en valeur nominale est de cent vingt mille Euros (€120.000,-).

L'augmentation de capital est faite par un apport en nature correspondant aux avances de l'actionnaire jusqu'à la date du 30 juin 2012 à hauteur de cent seize mille neuf cent soixante-seize Euros et dix-huit Cents (€116.976,18) et par un apport en numéraire de l'actionnaire unique de trois mille vingt trois Euros et quatre-vingt deux Cents (€3.023,82).

- Les apports autre qu'en numéraire sont constitués des avances faites par les actionnaires à la Société depuis la constitution jusqu'au 30 juin 2012. Ces avances actionnaires ont été faites par apport en numéraire.

- Le Conseil d'administration atteste que la valeur des avances actionnaires est de cent seize mille neuf cent soixante-seize Euros et dix-huit Cents (€116.976,18) et a été établie conformément aux principes et aux normes d'évaluation généralement reconnus et en application des normes comptables. La valeur des avances des actionnaires a été établie suivant la valeur en numéraire en Euros de chaque avance à la date où l'avance a été faite. La valeur correspond au montant avancé sans déduction de quelque montant que ce soit et sans addition d'un montant quelconque à titre d'intérêts ou autre.

- Le Conseil d'Administration atteste que la valeur des apports autre qu'en numéraire correspond au moins à la valeur nominale des actions émises en contrepartie et est supérieure au pair comptable des actions émises.

- Le Conseil d'administration atteste qu'aucune circonstance nouvelle intéressant l'évaluation des apports n'est intervenue depuis le 30 juin 2012.

- L'augmentation de capital de cent seize mille neuf cent soixante-seize Euros et dix-huit Cents (€116.976,18) est augmentée par un apport en numéraire de trois mille vingt trois Euros et quatre-vingt deux Cents (€3.023,82) pour la porter à un total de cent vingt mille Euros (€120.000,00)

- La valeur nominale des douze mille (12.000) actions émises en contrepartie de l'augmentation de capital est de dix Euros (€10) par action.

- L'apporteur des apports autre qu'en numéraire ainsi que de l'apport en numéraire est Monsieur Edouard Georges, courtier d'assurances, né le 10 février 1968 à Luxembourg et demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 13, Avenue de la Gare.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Edouard Georges

Administrateur délégué

Référence de publication: 2012168912/46.

(120222675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Lux-Avantage Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 46.041.

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire n°27 91/2012 du 20 décembre 2012, signé par devant Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012, LAC/2011/61935 au droit de douze euros (12.- €), qu'il a été procédé comme suit:

1. De constater que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 décembre 2011, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2013:

- Monsieur Jean-Claude FINCK, président;
- Monsieur John BOUR, vice-président;
- Monsieur Michel BIREL, administrateur;
- Monsieur Gilbert ERNST, administrateur;
- Monsieur Guy HOFFMANN, administrateur;
- Monsieur Guy ROSSELJONG, administrateur;
- Madame Françoise THOMA, administrateur;

- Monsieur Charles WAGENER, administrateur;
- Monsieur Paul WARINGO, administrateur.

2. De constater que le mandat du Réviseur d'Entreprises a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises Pricewaterhouse-Coopers pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2013004060/32.

(130003490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

MDC L.C. I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.976.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. (conforme Art. 316 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Samer Halawa / Francis James Conway / Jacob Mudde / Martinus Weijermans

Manager A / Manager A / Manager B / Manager B

Référence de publication: 2013004099/13.

(130003159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Machen Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 27.091.

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Carlo SCHLESSER de son mandat d'administrateur avec effet au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

POUR MACHEN HOLDING S.A.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013004087/13.

(130003276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Sailing East S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.768.

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Stefano De Meo, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur en date du 4 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2013002737/14.

(130001937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.
